



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

*Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France*

Unité Territoriale Seine-Saint-Denis

Service Environnement et Urbanisme Réglementaire

Pôle Connaissance et Prévention des Risques

ARRETE n° - 2013 - 0874

relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et
des locataires de biens immobiliers sur les risques
naturels et technologiques majeurs situés
sur la commune du Pré-Saint-Gervais

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 271-4 et L. 271-5 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2007-3637 du 3 octobre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune du Pré-Saint-Gervais
Vu l'arrêté préfectoral n°86-0760 du 21 mars 1986 modifié par l'arrêté préfectoral n°95-1131 du 18 avril 1995 définissant un périmètre de risques liés aux anciennes carrières sur la commune du Pré-Saint-Gervais
Vu le rapport d'étude réalisé par l'Inspection Générale des Carrières traitant de l'identification des phénomènes et des aléas liés à la présence d'anciennes carrières

Considérant l'obligation d'information prévue aux I, II et III de l'article L. 125-5 du code de l'environnement ;

Considérant que la cartographie des aléas associée au rapport d'étude de l'inspection générale des carrières constitue une information permettant de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée la commune du Pré-Saint-Gervais

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

ARRETE :

Article 1er :

Le dossier d'information annexé à l'arrêté n° 07-3642 du 3 octobre 2007 susvisé est modifié. Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune du Pré-Saint-Gervais sont mis à jour dans le dossier d'information annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique listant les risques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés, et donnant des indications sur l'intensité des risques recensés lorsque cette dernière est connue ;
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier est librement consultable en mairie du Pré-Saint-Gervais et à la préfecture de Bobigny aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Article 3 :

Les informations contenues dans ce dossier sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L125-5 du code de l'environnement.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune du Pré-Saint-Gervais et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie du Pré-Saint-Gervais, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 5 :

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, le directeur de cabinet, le sous-préfet d'arrondissement, le directeur de l'Unité territoriale Seine-Saint-Denis de la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France et le maire de la commune du Pré-Saint-Gervais sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Bobigny, le - 8 AVR. 2013

Le Préfet



Christian LAMBERT

Commune du Pré-Saint-Gervais

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2013-0874 du 8/04/2013 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

(PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
approuvé	date	21 mars 1986	aléa	Mouvements de terrain liés aux anciennes carrières
		(modifié le 18 avril 1995)		
prescrit	date	23 juillet 2001	aléa	Mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles

Les documents de références sont :

<u>Périmètre de risque R. 111-3 approuvé (1986, 1995, arrêté préfectoral, cartographie)</u>	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Carte des aléas liés au retrait-gonflement des argiles (échelle : 1 / 100 000)</u>	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Carte des aléas liés aux anciennes carrières (échelle 1/5 000)</u>	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPR t)

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

Les documents de références sont :

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Carte au 1/25 000 de la carte du périmètre de risque R. 111-3 valant PPRN approuvé
(pour toute localisation précise, il est recommandé de consulter la carte réglementaire au 1/5 000^{ème} figurant dans le dossier du PPR approuvé)

Carte au 1/100 000 de la carte des aléas liés au retrait-gonflement des argiles
(pour toute localisation précise, il est recommandé de consulter la carte des aléas au 1/50 000^{ème})

Cartes au 1/5 000^l et au 1/10 000 des aléas liés aux anciennes carrières

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

Le préfet de département